



|  |
| --- |
| **INTITULÉ DU POSTE :****Cadre spécialisé – réferent sport et cohesion** **sejour de cohesion du service national universel**Identification du poste |

|  |
| --- |
| Direction ou service : direction des services départementaux de l’éducation nationale (DSDEN) |
| Service de la jeunesse, de l’engagement et du sport |
| Localisation géographique : xxx |
| Contexte du recrutement : encadrement des séjours de cohésion 2023L’édition 2023 du SNU offre l’opportunité à de jeunes volontaires de 15 à 17 ans de participer à un séjour de cohésion de 13 jours. Le personnel encadrant sera recruté pour chaque session sur 15 jours consécutifs sur les missions suivantes :* Préparation du centre/convoyage : 1 jour
* Durée du séjour : 13 jours
* Rangement du centre/convoyage : 1 jour

En 2023, trois séjours de cohésion seront proposés :

|  |
| --- |
| **Sessions 2023** |
| 1er séjour | 2ème séjour | 3ème séjour |
| * du **19 février au 3 mars**
* du **9 au 21 avril**
* du **16 au 28 avril**
 | * **du 11 au 23 juin**
 | * **du 4 au 16 juillet**
 |

Des jours de formation/préparation/retour d’expérience sont également à prévoir (à définir avec le chef de projet). Les jours de repos compensateur, calculés en fonction du nombre de jours d’encadrement effectivement réalisés – jusqu’à 4 jours, sont rémunérés et pris à la fin de chaque séjour. Possibilité de candidater à plusieurs sessions. |
| Description du dispositif :Le SNU est un dispositif ambitieux d’émancipation et de responsabilisation des jeunes, appelé à impliquer à terme toute une classe d’âge.Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :* Le renforcement de la cohésion nationale, qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale,
* Le développement d’une culture de l’engagement,
* L’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU s’adresse aux jeunes entre 15 à 17 ans sur la base du volontariat. Le parcours SNU s’articule en 3 étapes successives, dont 2 obligatoires (le séjour de cohésion et la mission d’intérêt général) :* Un séjour de cohésion de deux semaines, destiné au développement d’une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d’un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ;
* Une mission d’intérêt général, visant à développer une culture de l’engagement et à favoriser l’insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures effectuées sur une période courte ou répartie tout au long de l’année, ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Les missions proposées permettront d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
* Une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, permettant à ceux qui le souhaitent de s’engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s’articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc.

Les séjours de cohésion ont lieu dans des centres SNU, répartis sur l’ensemble du territoire, dont les territoires ultra-marins. |
| Le poste et son environnement |
| Fonction : Cadre spécialisé - sport et cohésion |
| Conditions particulières d’exercice : Astreinte de nuit et logement sur site (hébergement et pension complète inclus)Tenue obligatoire fournie pour l’encadrement du séjour |
| Descriptif de la structure : **Effectifs de la structure :** Les effectifs varient en fonction de la capacité d’accueil des centres pouvant aller de 112 à 250 volontaires. Chaque centre est composé de plusieurs compagnies. Chaque compagnie contient 3 à 5 maisonnées accueillant 14 volontaires dans chaque maisonnée. L’encadrement des séjours de cohésion se compose de :* une équipe de direction : **un chef de centre,** un ou deux adjoints au chef de centre (en fonction de la taille du centre) ;
* **des cadres spécialisés** en charge de la coordination globale sur les aspects logistiques, activités sportives ; approche pédagogique, volet sanitaires.. (2 ou 3 en fonction de la taille des centres) ;
* des cadres de compagnie (1 pour 40 à 50 volontaires) ;
* des tuteurs de maisonnée (1 pour 14 volontaires).
 |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) :Sous l’autorité du chef de centre et en lien avec les adjoints, le référent sport et cohésion est l’acteur du projet pédagogique du séjour de cohésion, dès sa conception et jusque dans la conduite. Il participe à la conception, l’organisation et la mise en œuvre des activités sportives et de cohésion, en appui des cadres de compagnie. En cohérence avec le guide des contenus des séjours de cohésion, il veille à construire des activités fondées sur une pédagogie active et inclusive et d’éducation non formelle. Il identifie les besoins liés aux volontaires en situation de handicap ou justifiant de situations particulières et s’assure de la mise en œuvre des dispositions et adaptations nécessaires pour garantir la participation de tous les jeunes. Expérimenté dans l’éducation des jeunes par les activités physiques et sportives, il intègre la dimension du sport en équipe pour renforcer la cohésion des compagnies et éduquer les volontaires du centre aux valeurs de la démocratie.Il est le référent sportif pour les intervenants extérieurs. Les activités physiques et sportives, en équipe, sont présentées comme un lieu d’entraide, d’accueil des différences, d’unité, de cohésion et de joie partagée. Il aide à promouvoir une pratique sportive où chacun prend conscience qu’il a besoin des autres et où la seule performance recherchée est un objectif atteint ensemble.Ainsi, les activités du référent sport et cohésion s’exercent dans les trois domaines suivants 1. Conception des activités de cohésion, sportives, artistiques et culturelles
* Préparer les activités en amont du séjour de cohésion et les adapter, si besoin, durant le séjour conformément au cadrage national et au projet pédagogique du centre : définition des objectifs, contenus, outils, faisabilité logistique, administrative et financière. Les activités contribuent à l’éducation à la citoyenneté et à l’apprentissage des règles de vie communes.
1. Mise en œuvre des activités

- Lors du séjour de cohésion, mettre en œuvre les activités programmées et les ajuster aux meilleures conditions garantissant la sécurité des jeunes et le respect du projet pédagogique. 3. Promotion des activités physiques et sportives et de leurs bénéfices notamment sur la santé.  - Coordonner son action avec l’infirmier référent sanitaire du centre ;  - travailler en transversalité avec l’opérateur retenu pour animer le module promotion de la santé. Enfin, il assure les relations avec les services compétents dans les territoires ainsi qu’avec les associations sportives  |
| Expérience professionnelle souhaitée :[ ]  Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle [x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale[x]  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée |

|  |
| --- |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre  |
| Connaissances :* Psychologie et sociologie de l’adolescent
* Organisation réglementaire et administrative de la pratique sportive
* Programmation de situation d’entrainement en direction de publics valides et en situation de handicap
* Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
* Gestion d’évènements graves
* Réseau associatif départemental et local
 |
| Compétences : * Sens des relations humaines
* Sens de l’organisation
* Capacité à travailler en équipe
* Capacité de leadership et maîtrise de soi
* Disponibilité
* Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
 |
| Rémunération et cadre d’emploi : en fonction de la situation statutaire, poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités. Contrat d’engagement éducatif sur la base de 91,90 € brut par jour (hors indemnité congé payé).Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration de l’Etat : - Indemnité par décret n° 2022-343 du 10 mars 2022 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel |
| Vos contacts (nom, prénom, fonction, téléphone, adresse électronique) |
| xxx |